

Amici li 29 giugno 1958

Cristiano Professore,

Il tempo passa e mi accorgo
che penso troppo presto e presto
succede che io non compio il
mio dovere verso di Lei! Devo
qui, oggi, con tutte le decisioni
rivolgermi i sensi della mia
profonda riconoscenza e per aver
mi rimesso nel circuito dei
bene pensati, di avermi fatto
sentire di nuovo quanto per lo
spirito nella vita di tutti i giorni.
Ritorno il mio paese con il
ricordo dei siti meravigliosi che
ho visto ed ammirato, nonché
con la visione sempre presente
della personalità che ho avuto

scute. E de suspexio di coem
dcto cjo di osservare i suoi
gran press di organizzatore. Il
e perfetto in tutto e non credo
bic ^{mentato} alcuna critica.
Con tutte le mie affezione mi' capce
no ben presto vederle sui e parenti -
nonch a Sidr Bon Veint. - dove
son sicuro godere le sue bell' animi
d'artista. mi crede suo devoto
per la vita

Giuseppe

P.S. Vi scrivo me salutare i Prof.
Rossi, Lovajini e il figlio
Sole se lo vede.

Giuseppe

Non dimentich di salutarmi il figliuolo -
Giuseppe

VIE MEDITERRANEE

REGINA DEL TURISMO MEDITERRANEO

FONDAZIONE PER LA TUNISIA
CAPISALA REGAZIONE

TUNISI, 5 Luglio 1958
25, RUE D'ANGLETERRE - TEL. 244509

*Il Corriere di Tunisi ha
stato interamente dedicato
dal giorno lasciando spazio
solo la parte concernente
Melina -
i dirigenti della Corale
Soulas. Loro ti ho visto
le autorità di Palermo*

*Il Corriere di Tunisi ha
stato interamente dedicato
dal giorno lasciando spazio
solo la parte concernente
Melina -
i dirigenti della Corale
Soulas. Loro ti ho visto
le autorità di Palermo*

Carissimo Amico,

Ho ricevuto ieri la Sua del 30 Giugno 1958 e
rispondo subito...

Corale di Tunisi. - Ho comunicato ieri a Solas
quanto fatto per l'Albergo Solé e mi prega di
ringraziarla per il gentile intervento. Con Elia
sono stato ieri ad assistere alle prove della
Corale che ha preparato 12 brani interessanti fra
i quali gl'inni italiano, francese e Tunisino
ciascuno nella lingua originale, una messa (compo-
sizione del Maestro Graffeo) ecc.. L'insieme é
perfetto ed avrà un grande successo ne sono sicuro
Giovedì Mattina i dirigenti della Corale Le darà
il dettaglio dei brani preparati per la eventuale
pubblicità ecc.

Il Sig. Solas Le chiede di preparare la Sua nota di
spese sostenute per conto della Corale che le sa-
rà rimborsata e Le sarebbe grato di cercare di
ottenere a Trapani od altrove le 2 recite per
conto loro contando su queste per il ricupero par-
ziale delle spese di viaggio della comitiva che
comprenderà circa 40 persone (44 iscritti ma
alcuni aspettano il visto che non avranno in tempo

ABBONAMENTI. - Con Elia le invierò il riassunto
incassi ad oggi ed Elia le verserà in Lire il
controvalore; dato che egli ha fatto girare a
Palermo dall'Istituto per l'Africa una certa
somma.

Elia mi ha messo al corrente del trattamento usa-
togli e personalmente La ringrazio di tutte le
Sue personali attenzioni.

Elia arriverà Giovedì mattina 10 Luglio con il
gruppo Corale.

Cordialità vivissime.

PLAN DE TUNIS



VIE MEDITERRANEE

RASSEGNA DEL TURISMO MEDITERRANEO

REDAZIONE PER LA TUNISIA

IL CAPO DELLA REDAZIONE

TUNISI, 24 Maggio 1958
25, RUE D'ANGLETERRE - TEL. 244509

Carissimo professore,

Ho ricevuto la Sua del 19 Maggio 1958 ed ho preso nota di quanto mi dice per il viaggio in Tunisia Skala Club di Palermo. Aspetto Sue notizie a riguardo appena possibile.

Ho preso anche nota delle altre buone notizie che Lei mi dà.

CORALE DI TUNISI. - Il Signore Solas è stupito di non avere avuto fino ad oggi nessuna conferma diretta come già da me richiesto nelle mie ultime lettere.

Le sarei dunque grato, di scrivere due righe al Signor SOLAS René, 4 rue de Bretagne Tunisi, dando l'accordo per il loro viaggio come pure per la partecipazione spese in : Lire. 300.000.-

Il Sig. Solas con il quale ho avuto adesso una comunicazione telefonica mi fa sapere che non è possibile ottenere gli aerei per 45 persone circa, il loro viaggio si effettuerà dunque per piroscafo.

La data di partenza è stata fissata per il MERCOLEDÌ 9 LUGLIO 1958 a sera con arrivo a PALERMO il GIOVEDÌ 10 LUGLIO 1958 a mattina.

La data di ritorno dovrà dunque essere con partenza da PALERMO il MARTEDÌ 15 LUGLIO 1958 a sera.

Entro questo periodo dovranno svolgersi le tre recite ~~per~~ per conto dell'Azienda Autonoma

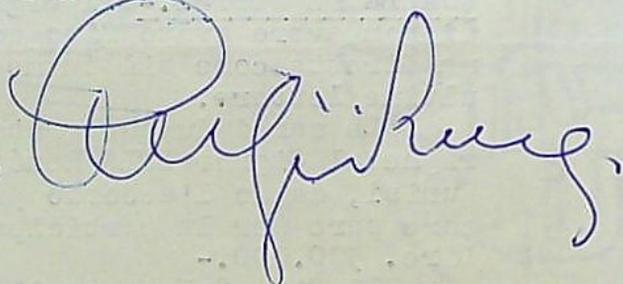
di Palermo, alle date che saranno precisate al Sig. SOLAS appena possibile.

Il Sig. SOLAS desidera adesso che siano organizzate da Lei o da l'Azienda Autonoma e tre altri recite~~ri~~ che la Corale conta dare in Sicilia per conto proprio. Queste tre recite~~ri~~, naturalmente, dovranno essere date fuori PALERMO in modo da non intralciare il risultato dell'le recite~~ri~~ da Voi organizzate.

Il Sig. SOLAS desidera, ^{che} anche Lei o l'Azienda da Autonoma, vi occupiate dell'organizzazione del loro viaggio in Sicilia, sia per le prenotazioni Alberghi, pasti, trasporti ecc.
(circa 45 persone) -

Aspetto un suo cenno di ricevuta della presente e possibilmente una copia della lettera che sarà inviata al Sig. SOLAS direttamente a conferma della prima che non gli é giunta.

Cordiali saluti.



TELEGRAMMA
 N. 44 di recapito. Rimesso al fattorino alle ore...
 Nulla è dovuto al fattorino pel recapito. Il latore rimette
 una ricevuta a stampa quando è incaricato di una riscossione.

Mod. 30 (Ediz. 1957)

PROFESSOR FALZONE
 VIARAPISARDI 16 PALERMO =

MODULARE
PALERMO

NUM.	PAROLE	DATA DELLA PRESENTAZIONE		Via e indicazioni eventuali d'ufficio
		Giorno e mese	Ore e minuti	

Roma - Istituto Poligrafico dello Stato P.V.

269 PALERMO DA GENOVAFONO 14000 26 10 20202 =
 FELICISSIMO RICEVIMENTO AT PALAZZO AQUILE RINGRAZIOLA PER
 ORGANIZZAZIONE PERFETTA ET SALUTI CORDIALMENTE AMICI
 TUNISINI RINCRESCEMI NON TROVAMI PALERMO ABBRACCIOLA =
 RAIMONDO GUARDIONE +

chi CT FALZONE 16 ++
 Macchine per scrivere da ufficio e portatili Telescriventi

o l i v e t t i

Calcolatori scriventi
 Macchine contabili
 Schedari e classificatori

TELEGRAMMA
 N. 44 di recapito. Rimesso al fattorino alle ore...
 Nulla è dovuto al fattorino pel recapito. Il latore rimette
 una ricevuta a stampa quando è incaricato di una riscossione.

Mod. 30 (Ediz. 1957)

PROF GAETANO FALZONE VIA
 RAPISARDI 16 PALERMO

MODULARIO
 Electr. - 61

INDICAZIONI D'URGENZA	Ricevuto il.....
	Per circuito N°.....
Qualifica	DESTINAZIONE

PROVENIENZA	NUM.	PAROLE	PRESENTAZIONE		Via e indicazioni eventuali d'ufficio
			Giorno e mese	Ore e minuti	

Roma - Istituto Poligrafico dello Stato P.V.

192 PALERMO GENOVAFONO 6200 33 15 1915 ++
 ++ VIVAMENTE FELICITOMI PER MAGNIFICO SUCCESSO OTTENUTO DALLA
 CHORALE DE TUNIS COME DAI RESOCONTI QUOTIDIANI ET ENTUSIASTICO
 ESPRESSO CECCHINO DI LIBERTO GIUNTO OGGI UN PATERNO ABBRACCIO ++
 + RAIMONDO GUARDIONE ++

CT 16

Macchine per scrivere da ufficio e portatili Telescriventi

o l i v e t t i

Calcolatori scriventi
 Macchine contabili
 Schedari e classificatori

VIE MEDITERRANEE

RASSEGNA DEL TURISMO MEDITERRANEO

REDAZIONE PER LA TUNISIA

IL CAPO DELLA REDAZIONE

TUNISI, 2 Maggio 1958
25, RUE D'ANGLETERRE - TEL. 244509

Caro Prof. Falzone,

Le invio l'articolo per
il numero di Mayo-Aprile con
una Foto della signora de
Cespedes durante la sua recente
conferenza a Tunisi.

Risponderò col prossimo
corriere alla tua lettera precedente,
e le invierò un complemento di
not. e Turist. che

Tanto cordialmente

Roberto

Le copie di Vie Mediterranee gennaio-Febbraio
sono finite soltanto in quest'ora.

CAMERA PER GLI SCAMBI
COMMERCIALI ITALO-TUNISINI

CHAMBRE POUR LES ÉCHANGES
COMMERCIAUX ITALO-TUNISIENS

64, Rue Moktar-Attia — TUNIS

☎ ITALTU - 1^{ph} 246.240

حجرة المبادلات التجارية

التونسية الإيطالية

64 نهج المختار عطية 64

تونس

تليفون : 246.240

Textes des Accords Italo-Tunisiens signés à Rome le 23 Novembre 1961

ACCORD DE COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE

ENTRE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE ET LA REPUBLIQUE ITALIENNE

Le GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE et le GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ITALIENNE, animés par le désir de faciliter la réalisation d'un programme de coopération économique et technique entre les deux Pays, tant dans le secteur public que privé,

ont convenu ce qui suit :

Article I

Le Gouvernement de la République italienne facilitera la réalisation des propositions que le Gouvernement de la République tunisienne estimera utile d'avancer dans tous les domaines économiques et techniques et notamment par la participation de l'industrie et de la technique italiennes au développement économique de la Tunisie.

En particulier, les deux Gouvernements faciliteront les initiatives ayant pour but l'étude et la mise sur pied de programmes visant à développer en Tunisie, grâce à l'emploi de techniciens et biens d'équipement italiens, la construction d'ouvrages publics, le système des communications, l'exploitation des ressources économiques.

Article II

Dans la réalisation des initiatives susdites le Gouvernement de la République tunisienne garantira aux sociétés italiennes exerçant leur activité en Tunisie un traitement non moins favorable que celui octroyé aux sociétés et aux initiatives de tout autre pays du fait de la législation et de la réglementation en vigueur et des conventions existantes entre ces Pays et la République tunisienne pour ce qui concerne le transfert des salaires, des revenus et des capitaux à rapatrier.

Article III

Le Gouvernement de la République italienne facilitera le recrutement en Italie de techniciens et spécialistes destinés à la Tunisie à la demande de cette dernière et sur la base d'entente entre le Gouvernement de la République tunisienne d'une part et les techniciens et spécialistes italiens de l'autre. Le Gouvernement italien prêterait également toute assistance pour le perfectionnement des techniciens tunisiens en Italie.

La coopération technique entre les deux Pays pourrait comprendre en particulier :

- a) l'échange d'informations sur les législations économiques;
- b) l'échange de publications et d'informations techniques;
- c) l'échange d'experts;
- d) la cession de droits de brevets et concession de licences de brevets;
- e) la spécialisation de techniciens et ouvriers;
- f) la cession de documentation technique;
- g) la collaboration entre organismes économiques, techniques et scientifiques;
- h) la collaboration entre entreprises et organisations des deux Pays dans les secteurs de l'industrie, de la construction, de l'agriculture, de la pêche, des transports, du commerce, du tourisme, de la cinématographie et des sports;
- i) les missions d'études.

Article IV

Le Gouvernement de la République italienne est disposé à accorder, aux maisons italiennes qui en feront demande, les autorisations pour la fourniture, à paiements échelonnés, de biens d'équipement à des entreprises d'Etat et privées tunisiennes, conformément à la législation en vigueur en Italie.

Les crédits dérivant de la fourniture de biens d'équipement de la part de l'Italie pourront bénéficier de la garantie prévue par les lois italiennes en vigueur.

De son côté, le Gouvernement de la République tunisienne fournira les garanties nécessaires pour le transfert, à chaque échéance, des sommes dues aux créanciers italiens, conformément à la législation en vigueur en Tunisie.

Article V

Dans le but de faciliter la réalisation du programme de coopération économique et technique prévu par cet Accord, il sera constitué une Commission mixte composée de représentants des deux Gouvernements et de techniciens italiens et tunisiens.

Article VI

La Commission mixte prévue à l'article V pourrait se réunir en principe tous les six mois pour étudier les projets élaborés en conformité du présent Accord et soumettra ses suggestions aux deux Gouvernements en vue d'accélérer et améliorer la coopération économique et technique entre les deux Pays.

Article VII

Le présent Accord entrera en vigueur le jour même de sa signature et aura une durée de deux ans. Il sera tacitement reconduit d'année en année jusqu'à ce qu'une des deux Hautes Parties contractantes ne le dénonce avec un préavis de trois mois.

La dénonciation du présent Accord ne portera pas atteinte à la validité des contrats déjà conclus et des garanties déjà fournies dans le cadre de cet Accord.

En foi de quoi les Plénipotentiaires signent et scellent le présent Accord, fait en double original, en langue française.

FAIT à Rome, le 23 novembre 1961.

Pour le Gouvernement
de la République Tunisienne
AHMED BEN SALAH

Pour le Gouvernement
de la République Italienne
MARIO MARTINELLI

ACCORD COMMERCIAL Entre la République Italienne et la République Tunisienne

Le GOUVERNEMENT de la REPUBLIQUE ITALIENNE et le GOUVERNEMENT de la REPUBLIQUE TUNISIENNE désireux de resserrer les liens d'amitié et d'affermir les relations commerciales entre leurs deux Pays, sont convenus des dispositions suivantes :

Article premier

Le Gouvernement de la République Italienne et le Gouvernement de la République Tunisienne s'accordent, dans le cadre de la réglementation en vigueur dans l'un et l'autre Pays, un traitement aussi favorable que possible dans l'octroi des autorisations d'importation et d'exportation.

Article 2

Le Gouvernement de la République Italienne autorise, sans limitations contingentaires, l'entrée des produits libérés, et ceux qui le seraient ultérieurement, à l'égard des Pays membres de l'Organisation Européenne de Coopération Economique lorsque ces produits sont originaires et en provenance de Tunisie.

De son côté, le Gouvernement de la République Tunisienne autorise, sans limitation contingentaire, l'entrée des produits repris à l'annexe I de l'avis N° 75 du Secrétaire d'Etat aux Finances et au Commerce et ceux qui y seraient ajoutés ultérieurement, lorsque ces produits sont originaires et en provenance d'Italie.

Article 3

Les marchandises originaires et en provenance de Tunisie figurant à la liste T annexée au présent Accord sont autorisées à l'importation en Italie à concurrence des valeurs ou quantités y indiquées.

Les autorités italiennes et tunisiennes délivrent, autant que nécessaire, les licences d'exportation des marchandises échangées dans le cadre du présent Accord.

Article 4

Les autorités compétentes des deux Pays se communiquent tous renseignements utiles concernant leurs échanges commerciaux notamment les statistiques d'importation et d'exportation et les états d'utilisation des contingents inscrits au présent Accord.

Article 5

Les paiements courant entre l'Italie et la Tunisie y compris le règlement des marchandises échangées dans le cadre du présent Accord seront effectués en monnaies convertibles conformément aux dispositions en vigueur en la matière dans les deux Pays.

Article 6

Une Commission Mixte, composée de représentants des deux Gouvernements, est chargée de veiller au bon fonctionnement du présent Accord.

Cette Commission, qui se réunit à la demande de l'une ou l'autre Partie Contractante, peut notamment modifier les listes des marchandises annexées au présent Accord et proposer aux deux Gouvernements toutes mesures tendant à améliorer les relations commerciales et financières entre les deux Pays.

Article 7

Dans le cas où les obligations pour l'Italie découlant du traité instituant la Communauté Economique Européenne concernant l'instauration progressive d'une politique commerciale commune, le rendrait nécessaire, des négociations seront engagées dans le plus bref délai possible, dans le but d'apporter les modifications nécessaires au présent Accord.

Article 8

Le présent Accord entre en vigueur à partir du 1er Janvier 1962 et est valable pour une période de trois ans à compter de ce jour.

A la fin de cette période, il est renouvelable d'année en année par tacite reconduction pour une période d'un an tant que l'une ou l'autre Partie ne l'aura pas dénoncé par écrit avec un préavis de trois mois avant son expiration.

FAIT à Rome, le 23 novembre 1961, en deux exemplaires en langue française.

Pour le Gouvernement
de la République Tunisienne
AHMED BEN SALAH

Pour le Gouvernement
de la République Italienne
MARIO MARTINELLI

LISTE « I »

LISTE DES CONTINGENTS D'IMPORTATION EN TUNISIE DE PRODUITS DE LA REPUBLIQUE ITALIENNE

(Valeurs en dinars)

1 — Riz	P. M.
2 — Fromage	C. G.
3 — Graines de semence y compris graines de betteraves sucrières	10.000
4 — Pommes et poires	C. G.
5 — Fruits secs y compris marrons et châtaignes	C. G.
6 — Conserves de viandes et viandes préparées	7.000
7 — Vins de marque en bouteilles, vins mousseux, vermouths apéritifs, eau de vie et liqueurs	6.000
8 — Jus de fruits (abricots, pêches et poires)	2.000
9 — Produits de la confiserie, de la pâtisserie et glaces	4.000
10 — Pierre ponce	S. B.
11 — Combustibles liquides et gazeux, huiles minérales	P. M.
12 — Produits chimiques divers (organiques et inorganiques) pour autant que non libérés	S. B.
13 — Cordeaux, mèches et détonateurs électriques pour activités minières	S. B.
14 — Cellulose régénérée et acétates	50.000
15 — Tubes et autres articles, en amiante ciment	P. M.
16 — Panneaux, planches et plaques en fibre de bois	13.000
17 — Sacs en papier (6 plis)	40.000
18 — Tissus en fibre artificielles et synthétiques	450.000
21 — Tissus de toutes sortes en laine pure ou mixte (autres que les tissus de laine pour couvertures)	S. B.
22 — Sacs de chanvre ou de lin	S. B.
23 — Sacs de jute	C. G.
24 — Bas et chaussettes en nylon	C. G.
25 — Pull-overs et articles de bonneterie	20.000
26 — Imperméables	4.000
27 — Cloches et chapeaux en feutre et en paille	2.000
28 — Vaisselle et ustensiles de ménage à l'exclusion des articles en aluminium, et des articles émaillés ou galvanisés	15.000
29 — Cuisinières à gaz et autres appareils à gaz	20.000
30 — Mosaïques vitrées pour revêtements et parquetage	6.000
31 — Lampes de pêche et accessoires	6.000
32 — Fiasques pour huiles essentielles, verrerie et rocaïlle	6.000
33 — Articles sanitaires divers	16.000
34 — Appareillage et matériel électriques pour autant que non libérés	30.000
35 — Postes récepteurs radio, postes de télévision, magnétophones, tourne-disques et accessoires	30.000
36 — Réfrigérateurs, et autres appareils électroménagers	30.000
37 — Equipements pour installations frigorifiques	100.000
38 — Voitures de tourisme	200.000
39 — Autobus	P. M.
40 — Motocyclettes, motoscooters, motos légères, pièces détachées et accessoires	20.000
41 — Appareils cinématographiques, de prises de vues et de projection, et appareils photographiques	15.000
42 — Armes de chasse et leurs munitions	10.000
43 — Accessoires pour chaussures autres qu'en cuir : semelles, formes, talons, chevilles, protecteurs, œillets, crochets, boucles, galons, pompons, boutons, fermetures	30.000
44 — Produits de l'artisanat	4.000
47 — Parfums, cosmétiques et autres produits de beauté	5.000
48 — Carreaux en céramiques non décorées ni vernis	12.000
49 — Accordéons et autres instruments de musique	3.000
50 — Horloges, réveils et pendules	3.000
51 — Orfèvrerie	3.000
52 — Jouets	3.000
53 — Articles de bureau, plumes, porte-plumes, stylos, etc	12.000 + P.A.
54 — Fûts métalliques	S. B.
55 — Navires et bateaux	P. M.
56 — Foire	80.000
57 — Divers	500.000

LISTE « T »

LISTES DES CONTINGENTS D'IMPORTATION EN ITALIE DES PRODUITS DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE

1 — Liège brut d'une épaisseur de plus de 30 m/m	500 tonnes
2 — Autres lièges bruts et déchets dénommés : Sugherone, sugheraccio, ritagli et cascami di sughero	C. G.
3 — Vins de marque et eaux de vie en bouteilles	6.000
4 — Vins en fûts	P. M.
5 — Semoules	P. M.
6 — Foire	10.000 dinars
7 — Divers	100.000 dinars

LE PRESIDENT DE LA
DELEGATION TUNISIENNE

Rome, le 23 novembre 1961

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre de ce jour rédigée dans les termes suivants :

« Monsieur le Président,

« Au cours des négociations qui ont abouti à la signature de l'Accord commercial en date de ce jour, la délégation tunisienne a donné l'assurance que pendant la période de validité du présent Accord, les Autorités tunisiennes compétentes délivreront les licences d'exportation vers l'Italie pour les produits et les quantités respectives ci-après indiquées :

« — Phosphates naturels y compris phosphates métallurgiques	530.000 Tonnes
« — Phosphates moulus et super phosphates	40.000 Tonnes
« — Minéral de fer	300.000 Tonnes
« — Déchets et résidus de métaux non ferreux	1.000 Tonnes
« — Tartre brut	1.000 Tonnes
« — Peaux brutes à l'exclusion des peaux de bovins	1.000 Tonnes
« — Pâtes d'alfa	P. M.

« En même temps, la délégation tunisienne a assuré que les autorités compétentes tunisiennes délivreraient des licences d'exportation vers l'Italie pour la ferraille et le vieux matériel ferroviaire, en tenant compte de la position traditionnelle du marché italien comme importateur de ces produits de Tunisie.

« Je vous prie de bien vouloir me confirmer votre accord sur ce qui précède. »

J'ai l'honneur de vous confirmer mon accord sur le contenu de la lettre précitée.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la Délégation Tunisienne
Ambassadeur FATHI ZOUHIRA Monsieur le Président
de la Délégation Italienne
ROMELE PRESIDENT DE LA
DELEGATION TUNISIENNE

Rome, le 23 novembre 1961

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre de ce jour dans les termes suivants :

« Monsieur le Président,

« Au cours des négociations qui ont abouti à la signature de l'Accord commercial en date de ce jour, la délégation tunisienne a donné l'assurance que, dans le cadre du contingent « Divers », les autorités compétentes tunisiennes autoriseront également l'importation en Tunisie des produits suivants :

« — Articles de confection.
« — Parapluies, parasols et parties détachées.
« — Peignes, brosses et blaireaux.
« — Disques.
« — Fleurs artificielles.
« — Lustres.

« Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir me confirmer votre accord sur ce qui précède. »

J'ai l'honneur de vous confirmer mon accord sur le contenu de la lettre ci-dessus.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la Délégation Tunisienne
Ambassadeur FATHI ZOUHIR

LE PRESIDENT DE LA
DELEGATION ITALIENNE

Rome, le 23 novembre 1961

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre de ce jour rédigée dans les termes ci-après :

« Monsieur le Président,

« Au cours des négociations qui ont abouti à la signature de l'Accord commercial en date de ce jour, la délégation italienne a assuré qu'en ce qui concerne l'importation de dattes à noyau non pressées pour l'alimentation humaine en provenance de Tunisie, dans les emballages allant jusqu'à 35 kilos, la Tunisie continuera de jouir du même traitement dont elle a bénéficié jusqu'ici.

« J'ai l'honneur de vous demander de me confirmer votre accord sur le contenu de cette lettre. »

J'ai l'honneur de vous confirmer mon accord sur le contenu de la lettre ci-dessus.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la Délégation Italienne
Ambassadeur Carlo Andrea SOARDI

A Monsieur le Président
de la Délégation Tunisienne
ROME

Le Président de la
de la Délégation Italienne

Rome, le 23 novembre 1961

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre de ce jour rédigée dans les termes ci-après :

« Monsieur le Président,

« Au cours des négociations qui ont abouti à la signature de l'Accord commercial en date de ce jour, la délégation italienne a donné l'assurance que si des besoins venaient à se manifester, les autorités compétentes italiennes importeront ou autoriseront l'importation de semoules d'origine et de provenance tunisiennes sur une base d'égalité avec les autres pays fournisseurs.

« J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me confirmer votre accord sur ce qui précède. »

J'ai l'honneur de vous confirmer mon accord sur le contenu de la lettre ci-dessus.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la Délégation Italienne
Ambassadeur Carlo Andrea SOARDI

A Monsieur le Président
de la Délégation Tunisienne
ROME

LE PRESIDENT DE LA
DELEGATION TUNISIENNE

Rome, le 23 novembre 1961

Monsieur le Président,

Par votre lettre du 23 courant vous avez bien voulu me communiquer ce qui suit :

« Au cours des négociations qui ont abouti à la conclusion de l'Accord commercial en date de ce jour, je me suis permis

« en ce qui concerne les questions de navigation maritime entre nos deux Pays, de vous proposer ce qui suit :

« 1 — Les deux Parties contractantes s'abstiendront, sous réserve des engagements internationaux souscrits par l'un ou l'autre des deux Pays, de prendre des mesures discriminatoires qui pourraient porter préjudice à la navigation maritimes de l'autre Partie contractante et affecter défavorablement le choix du pavillon, en contradiction aux principes de la libre concurrence.

« 2 — Chaque Partie contractante assurera dans ses ports aux navires battant le pavillon de l'autre Partie contractante le même traitement que celui accordé à ses propres navires. Cette disposition s'applique aux formalités douanières, à la perception de droits et de taxes dans les ports, au libre accès aux ports, à l'utilisation de ces derniers ainsi qu'à toute facilité accordée à la navigation et aux activités économiques par rapport aux navires, à leurs équipages, à leurs passagers et aux biens qu'ils transportent. Y sont incluses en particulier, l'attribution de mouillage aux quais et les facilités consenties pour le chargement et le déchargement.

« Je vous prie de bien vouloir me confirmer que vous êtes d'accord sur les dispositions ci-dessus. »

J'ai l'honneur de vous confirmer que la Délégation Tunisienne est d'accord sur le contenu de la lettre ci-dessus.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la Délégation Tunisienne
Ambassadeur FATHI ZOUHIR

A Monsieur le Président
de la Délégation Italienne

Rome, le 23 novembre 1961

Monsieur le Ministre,

Par votre lettre du 23 courant vous avez bien voulu me communiquer ce qui suit :

« Le Gouvernement italien a déjà eu l'avantage de faire connaître, par la Note Verbale n° 3072 du 17 octobre 1961 présentée par l'Ambassade d'Italie à Tunis au Secrétariat d'Etat des Affaires Etrangères, son désir de résoudre le problème des transferts des revenus de travail des ressortissants italiens établis en Tunisie.

« Le Gouvernement italien propose à ce sujet que soit autorisé par la Banque Centrale de Tunisie le transfert d'un pourcentage des revenus de travail des italiens qui résident en Tunisie.

« Le Gouvernement italien souhaiterait que le transfert dont il s'agit fût autorisé chaque trimestre sur la base du montant vérifié pour l'année précédente aux fins fiscales.

« Tout cela sans préjudice des conditions de transfert favorables déjà appliquées aux économies des salaires de certaines catégories telles que les techniciens et les experts italiens récemment émigrés en Tunisie.

« Les conditions limites et modalités réglant les transferts susdits seront l'objet d'une négociation qui devra être entamée le plus tôt possible. »

J'ai l'honneur de vous confirmer mon accord sur la lettre ci-dessus.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

A S. E. Mario MARTINELLI
Ministro del Commercio Estero
della Repubblica Italiana

AHMED BEN SALAH

Rome, le 23 novembre 1961

Monsieur le Ministre,

Par votre lettre du 23 novembre 1961, vous avez bien voulu me communiquer ce qui suit :

« Dans le cadre de l'exécution de l'Accord de Collaboration économique intervenu à ce jour entre les Gouvernements italien et tunisien, j'ai l'honneur de vous confirmer ce qui suit :

« 1) Les deux Gouvernements entreront au plus tôt en pourparler pour examiner la question du transfert des avoirs appartenant aux ressortissants italiens rapatriés de Tunisie, en vue de définir les modalités aptes, d'une part, à satisfaire dans un esprit d'équité les expectatives des intéressés et, d'autre part, à ne pas provoquer des perturbations dans la situation économique et monétaire tunisienne;

« 2) Compte tenu de ce qui précède et par référence au plan de développement économique de la Tunisie, les deux Gouvernements examineront les mesures d'ordre financier qui pourront paraître opportunes et réalisables pour que l'Italie puisse accorder, dans le cadre de sa législation et de ses possibilités économiques et financières, son aide à la Tunisie;

« 3) En vue de rendre applicable sur le plan pratique l'Accord de coopération, le Gouvernement italien examinera, cas par cas, la façon dans laquelle on pourra faciliter l'accueil de demandes de la part de l'industrie italienne pour des livraisons de biens d'équipement nécessaires au développement de la Tunisie;

« 4) Le Gouvernement italien s'efforcera de soutenir les propositions que la Tunisie serait appelée à formuler dans le domaine international en faveur de son développement économique. »

J'ai l'honneur de vous confirmer que je suis d'accord sur le contenu de la lettre ci-dessus.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

A S. E. Mario MARTINELLI
Ministre du Commerce Extérieur
de la République Italienne
ROME

AHMED BEN SALAH

Rome, le 23 novembre 1961

Monsieur le Ministre,

Par votre lettre du 23 courant vous avez bien voulu me communiquer ce qui suit :

« Monsieur le Ministre,

« Au cours des réunions qui ont eu lieu à l'occasion des négociations commerciales, la Délégation italienne a exprimé le désir de conclure, le plus tôt possible, un traité d'établissement en vue de régler la condition des ressortissants de toute catégorie de chacun des deux Pays sur le territoire de l'autre, dans l'esprit des rapports de collaboration amicale existant entre l'Italie et la Tunisie.

« En attendant la conclusion de cet accord et afin de donner aux italiens résidant en Tunisie la tranquillité souhaitable, le Gouvernement italien propose que les dérogations prévues à l'article 8 du Décret-Loi n° 61-14 du 30 août 1961 soient appliquées aux ressortissants italiens.

« Je vous serais très obligé, Monsieur le Ministre, de bien vouloir me confirmer votre accord sur ce qui précède. »

J'ai l'honneur de vous confirmer que je suis d'accord sur le contenu de la lettre ci-dessus.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

A S. E. Mario MARTINELLI
Ministre du Commerce Extérieur
de la République Italienne
ROME

AHMED BEN SALAH

LE PRESIDENT DE LA
DELEGATION TUNISIENNE

Rome, le 23 novembre 1961

Monsieur le Président,

Par votre lettre du 23 courant vous avez bien voulu me communiquer ce qui suit :

« Monsieur le Président,

« Au cours des réunions qui se sont déroulées à l'occasion des négociations commerciales, la Délégation italienne a exprimé le vif désir d'entamer, au plus tôt, des conversations pour arriver à un règlement satisfaisant des différentes questions concernant la pêche dans le Canal de Sicile, en vue de donner le plus grand essor à la collaboration économique entre les deux Pays.

« Je vous prie de bien vouloir me confirmer que le Gouvernement Tunisien est d'accord à ce sujet. »

J'ai l'honneur de vous confirmer que le Gouvernement tunisien est d'accord sur la lettre ci-dessus.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la Délégation Tunisienne
Ambassadeur FATHI ZOUHIR

A Monsieur le Président
de la Délégation Italienne
ROME

HÔTELS • RESTAURANTS • SPÉCIALITES GASTRONOMIQUES

PROMENADE A TRAVERS LA TUNISIE

SALLES DE SPECTACLES • CAFES • BARS • PATISSERIES • CABARETS

CARTE DE LA TUNISIE ARCHÉOLOGIQUE • MUSÉES • BIBLIOTHÈQUES • PRESSE

CARTE DES ENVIRONS DE TUNIS : PLAGES NORD, SUD, GRANDE BANLIEUE • HÔTELS • RESTAURANTS • DANCINGS

CLIMAT • SAISONS • CHASSE • PÊCHE • STATIONS THERMALES

ADRESSES UTILES • VOCABULAIRE UTILE

AMBASSADES • CULTES • BANQUES • SERVICES DE POLICE • PASSEPORTS

COMPAGNIES DE NAVIGATION, MARITIMES • AÉRIENNES • CHEMINS DE FER • TRANSPORTS ROUTIERS

ARTISANAT TUNISIEN • CALENDRIER DES FETES • FOLKLORE • LE SPORT • LES FOIRES

CE QUE LA TUNISIE VOUS RÉVÈLE, D'UNE VILLE A L'AUTRE (Nomenclature)

CARTE TOURISTIQUE DE LA TUNISIE



OFFICE NATIONAL
DU TOURISME DE TUNISIE

CONGRESSO INTERNAZIONALE DEL MEDITERRANEO

SOTTO GLI AUSPICI DELLA PRESIDENZA DELLA REGIONE SICILIANA

indetto dalla Azienda Autonoma di Soggiorno e Turismo di Erice e dalla Rivista
del Mediterraneo "VIE MEDITERRANEE",

Erice: Maggio 1958

Segreteria del Congresso: presso la Direzione di
"VIE MEDITERRANEE" (Palazzina degli
Uffici della Fiera del Mediterraneo - Palermo)

Tunisi
Palermo, 20 giugno 1958

Carissimo Professore,

sono pensate le incantevoli giornate
di Erice, per le quali da tempo, ed è venuta
l'ora di riprendere le abituali occupazioni.

Da un po' di tempo tutti i giornali nei quali
si è parlato del Congresso (li ho visitati
tutti e tutti pubblicano un articolo diverso),
compreso il quotidiano Arabo "Al Anwar" -
Tunis anche un numero del quotidiano
arabo "As Sahab", che aveva a suo tempo
pubblicato un'intervista di Chabbi sul
Congresso del Turismo, con fotografie.

Ho appuntamento con Chabbi sabato
alle ore 12. Prima cosa importante -
Abdul Wahab è in questi giorni ~~alla~~
a Monastir, per dei lavori che si

compiono li - Sarei forse di ritorno presto
pomeriggio - Studia il più presto possibile
a trovarlo -

Suo del parere che Lei dovrebbe
scrivere una lettera ad Abolul Wahab: e
spero egli sarebbe certamente molto sensibile,
egli si preoccupa infatti della sorte
della sua religione - E' bene che non dia
altanto io a riferirgli tutti gli elogi
che suo stati fatti - D'altronde è
opportuno ricordare che personalmente
Abolul Wahab sarebbe tenuto con entusiasmo,
non fosse stata la situazione politica (che
oggi si è chiarificata dopo il successo della
trattativa franco-tunisine e la conseguente
evacuazione delle truppe francesi, accettate
dalla Francia)

Mio padre mi riferisce che il S. J. Solas
aspetta sempre con ansia una risposta alla sua
lettera (30/5) la data della partenza si avvicina -
La lettera di Solas è stata confermata il 17 giugno presso
l'Azienda Autonoma - Sgli des. deve particolarmente

CONGRESSO INTERNAZIONALE DEL MEDITERRANEO
SOTTO GLI AUSPICI DELLA PRESIDENZA DELLA REGIONE SICILIANA

indetto dalla Azienda Autonoma di Soggiorno e Turismo di Erice e dalla Rivista
del Mediterraneo "VIE MEDITERRANEE"

Erice: Maggio 1958

Segreteria del Congresso: presso la Direzione di
"VIE MEDITERRANEE" (Palazzina degli
Uffici della Fiera del Mediterraneo - Palermo)

Palermo, li 12 Giugno 1958

2)

~~IL PRESIDENTE DEL COMITATO PROMOTORE~~

che ha organizzato il soggiorno della
comitiva a Palermo (Albergo, Pensioni,
Ristoranti, trasporti, ecc...) come pure le
manifestazioni della quale fuori Palermo -
(per non portare pregiudizio alle due
manifestazioni palermitane da voi organizzate)

Il Sig. Blas non vorrebbe sopportare
una media giornaliera di 2000/2500 Lit
per persona - A questa dunque a volta
di carica un preventivo -

All'ultimo momento appreso che
il giornale "L'Espresso" (mi dice un esperto
di lingua araba) non ha pubblicato
l'articolo del Congresso. Forse che lo farei

Amici -

Le iure i nieri fii care e
Cred al. salut

Pip

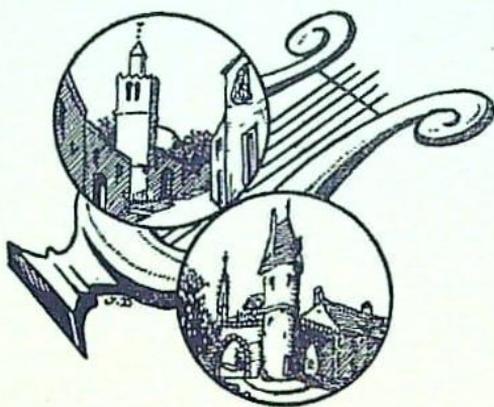
Amici

EDOUARD SCARAMUZZA

*con i suoi fervidi auguri di un
felice anno nuovo!*

15, Avenue Habib Thameur

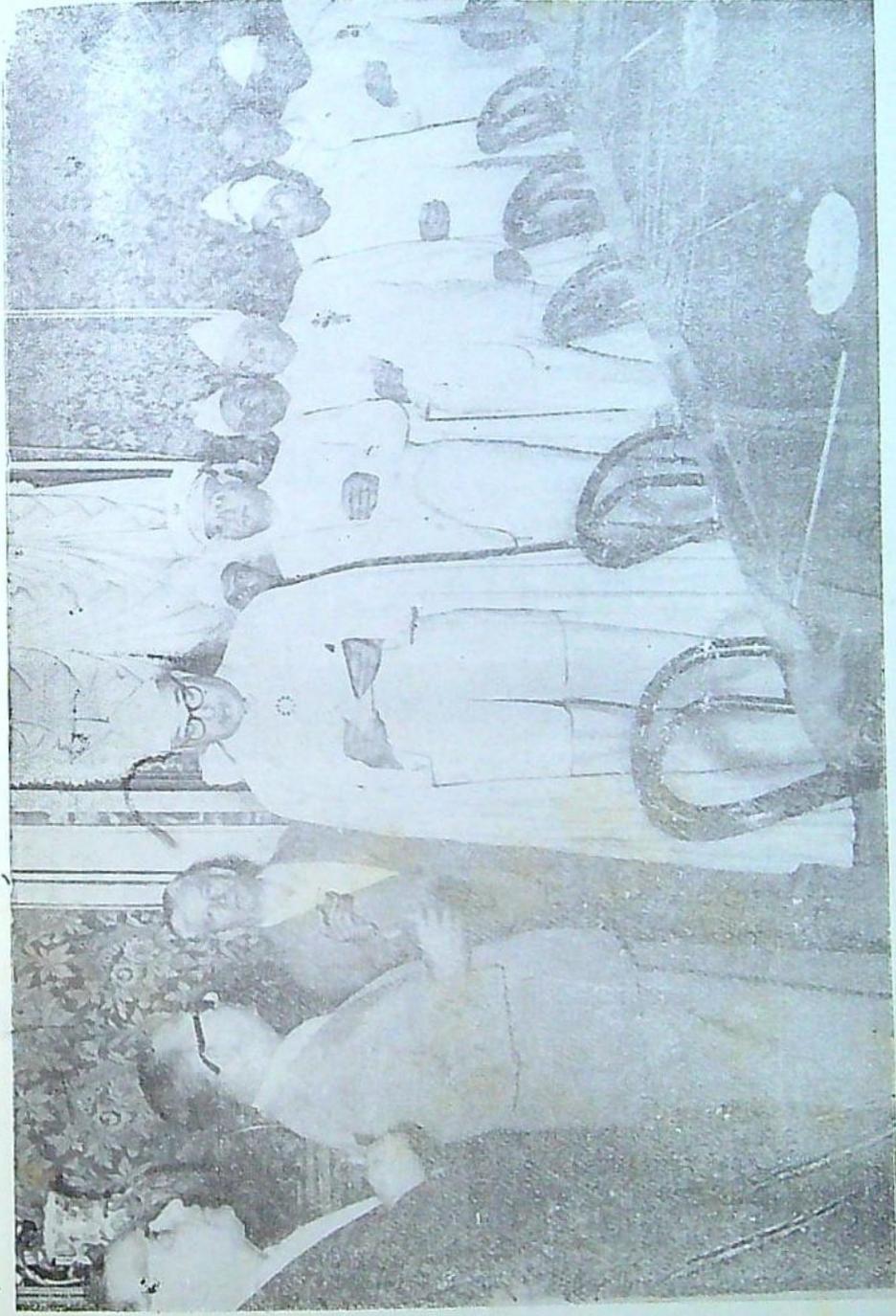
TUNIS



**RELATION DU VOYAGE
DE LA CHORALE DE TUNIS
A PALERME**



(DU 9 AU 16 JUILLET 1958)



Le Président Ladislav prononçant son allocution au cours de la Réception
à la Mairie de Palerme le 12-7-58.

RELATION DU VOYAGE DE LA CHORALE DE TUNIS A PALERME DU 9 AU 16 JUILLET 1958

Soumis à des exigences professionnelles, c'est avec un sentiment de mélancolie que le soussigné avait assisté, le 9 Juillet dernier à 18 h., à l'enlèvement de l'échelle d'accès à bord du bateau d'Italie, car, pour une fois, il ne partait pas avec sa Chorale... Lorsque le vapeur fut au milieu du chenal, il s'en fut, bien triste, ayant toutefois l'espoir de la retrouver le lendemain. C'est ce qu'il fit et rejoignit ses camarades vingt heures après.

N'ayant pas effectué la traversée, c'est le Camarade COSENTINO qui me confia que celle-ci avait été excellente : repas en première classe, petit concert dans les salons des premières avec malheureusement très peu d'auditeurs, présence prolongée de certains chez le barman pour diminuer la longueur de la traversée, mer plate et enfin repos sans trouble. Réveil à 6 h. le jeudi, petit déjeuner, opérations des passe-port vers 7 h. et enfin arrivée à Palerme à 8 h.

Celle-ci m'a été narrée par notre Président en ces termes : Alors que nous côtoyions depuis 4 h. du matin les côtes de Sicile d'une grandiose majesté, nous arrivâmes au port de Palerme à 8 heures par un matin éclatant de lumière.

Au débarcadère nous attendaient M. le Prof. FALZONE, M. le Prof. MALTESE, représentant le Président Docteur GUARDIONE absent de Palerme pour assister à Gênes au Congrès de la Lutte contre le bruit, et d'autres personnalités de l'AZIENDA AUTONOMA DEL TURISMO.

Par nos voix, l'« Honneur à Eux » se répercuta du pont où nous étions rassemblés vers nos hôtes qui en furent agréablement surpris et agitèrent leurs mains accueillantes.

Rendus à l'Albergo SOLE, un des meilleurs hôtels de Palerme, nous eûmes le temps de nous délasser et de revêtir notre tenue pour nous rendre à la Réception donnée au « Comune » ou Mairie, par les édiles de la ville, présidée, en l'absence du Maire, par son Adjoint, M. le Prof. Di LIBERTO.

Une garde d'honneur nous attendait à la porte de la Maison du Peuple, faisant la haie, et, par des escaliers monumentaux, aux murs ornés d'anciennes épitaphes romaines et de bas-reliefs, nous arrivâmes à un grand et splendide salon de réception où siège le Conseil Municipal. Parois recouvertes de soie, plafonds Renaissance et magnifiques lustres de Venise inondant de leur lumière l'Assemblée réunie.

Après les présentations ce fut l'ère des discours et notre Président, puisque polyglotte, n'eut aucune peine à lire le sien en un franc accent italien et en des termes qu'affectionnait l'éternel Dante.

M. l'Adjoint au Maire, le Prof. Di LIBERTO, répondit non moins chaleureusement et fut largement ovationné.

Le chœur des « Esclaves Juifs » de Verdi, chanté par la Chorale montra à nos hôtes que la culture latine était répandue sur l'autre rive de la côte barbaresque de la Méditerranée. L'hymne de Mameli, celui Tunisien en langue arabe, amplifièrent le charme provoqué par notre exécution.

Les verres remplis se levèrent et, à l'amitié des peuples méditerranéens, nos premières relations avec la Sicile furent ainsi cimentées.

Mais si l'allée fut courte, le retour à l'hôtel fut plus long car, dans un esprit de propagande louable de notre Chef le Maestro GRAFFEO, nous remontâmes à pied et sous un soleil accablant le Corso Vittorio Emanuele jusqu'à la Cathédrale, pestant et suant comme des gargoulettes et la statue de Charles-Quint semblait, dans son impassibilité, se rire de nous, sa main allongée nous saluant pour nous encourager à subir ce mauvais sort.

Après déjeuner les sociétaires ont hâte d'aller prendre un peu de repos, la traversée et la réception du matin ayant influé sur leur résistance.

C'est à ce moment que votre serviteur reprit le contact avec la Chorale.

Rendez-vous est pris pour aller vers 17 h. jusqu'à SFERRACAVALLLO, petite station balnéaire que l'autobus atteint en 35 minutes, ce qui permet aux sociétaires effectuant le déplacement d'admirer sur une grande partie du parcours, le développement de la ville dans cette direction et les superbes constructions entourées de parterres de fleurs ressemblant énormément à celles de la périphérie de Paris.

D'autres camarades avaient préféré aller visiter le Centre de la Ville ou se rendre à la station balnéaire de MONDELLO.

A 20 h. 30 tout le monde est présent dans l'immense salle du restaurant SOLE pour y prendre un repas très apprécié après une journée si bien remplie.

Communication est faite dans plusieurs langues et avec sa verve habituelle par le Président de l'emploi du temps à venir. Une répétition est prévue pour le lendemain à 11 h. 30.

Journée creuse, si l'on peut s'exprimer ainsi, que ce vendredi. La répétition n'ayant lieu qu'à 11 h. 30, les sociétaires s'égayèrent dans Palerme dès le début de la matinée. Certains, heureux de retrouver des parents en profitèrent pour passer quelques heures avec eux.

La répétition fut un peu mouvementée, la baguette ayant changé deux fois de mains, mais elle se termina à 13 h. par une volonté de bien faire qui emballa les meilleurs.

Inutile de dire que le repas de midi fut plein d'entrain comme il est de coutume à la Chorale. L'abondance et l'excellence du menu ayant satisfait les plus difficiles, sauf un, chacun reçut les consignes pour l'après-midi et entra autre de prendre part à une répétition, à la Cathédrale, de la messe que nous devions exécuter le dimanche à midi.

Dire ce que fut cette répétition est superflu. Le Maestro obligé de tenir l'orgue par suite de la défection du titulaire, ne pouvait diriger en même temps et les non chevronnés furent dans l'anxiété sur ce qu'allait être l'exécution du dimanche. En effet, le désaccord entre pupitres était complet. Le Chef lui-même n'était pas rassuré. Seuls les anciens-anciens ne s'en faisaient pas sachant par expérience que lorsque « ça ne marchait pas à la dernière répétition » cela était le prélude d'une parfaite réussite à l'exécution.

Avant de quitter la Cathédrale, nous visitons les tombeaux des rois et empereur Normands RUGGERO II, HENRI VI et FREDERIC II, de l'Impératrice COSTANZA d'ARAGONE, son épouse, etc... Toute une page d'histoire de la Sicile...

Le samedi matin figurait au programme une répétition en vue du concert qui devait avoir lieu l'après-midi à 19 h. à Piazza Ungheria et quartier libre jusqu'au déjeuner toujours plein d'entrain.

Toutefois chacun reçut consigne d'attendre dans le hall du restaurant les instructions concernant une réception probable, pendant une suspension de séance, par le Président de la Région et de nombreux Députés occupés à la discussion du budget régional.

La plupart des camarades passèrent l'après-midi à attendre, en tenue, des instructions qui ne vinrent pas et pour cause ??? Ces Messieurs étaient partis pour inaugurer une nouvelle ligne de communications par « motoscafe » qui devait assurer plus rapidement la liaison de la capitale de la Sicile avec les îles Lipari, mais une panne imprévue les avait empêchés de se retrouver à Palerme suffisamment à temps pour organiser la réception prévue en l'honneur de notre orphéon.

Vers 18 h. 30, départ, médailler en tête, pour la place Ungheria où la Chorale devait auditionner.

En cours de route nous eûmes le plaisir de croiser le défilé d'un groupe folklorique des plus intéressants : fanfare d'une centaine d'exécutants utilisant les instruments de tous les âges dans une harmonie parfaite, équipages en livrée, chars superbement garnis et charrois empanachés suivant la coutume de toutes les régions de la Sicile, grands seigneurs se rendant à une chasse à courre, montés sur de superbes chevaux, suivis de leurs chiens, veneurs et piqueurs, etc., etc... profusion de fleurs et batailles avec celles-ci...

Arrivés place de Hongrie, déjà pleine de monde, les électriciens terminaient l'installation des hauts-parleurs et du micro qui, par la voix de notre sympathique Commissaire délégué, M. BOCCARA, devait annoncer les titres des morceaux au fur et à mesure de leur exécution tout en donnant une brève explication de leur teneur.

Notre concert était rehaussé par la présence du Maire et de son Adjoint ainsi que de diverses autres personnalités.

Inutile d'ajouter que le public réserva un accueil chaleureux à la Chorale et ne lui ménagea pas ses applaudissements surtout après l'exécution de l'hymne italien et du chœur « Sicilia ».

Le retour à l'hôtel ne fut pas facile. La multitude de gens et l'intense circulation automobile obligea les sociétaires à se séparer pour y arriver.

Dès le repas terminé, il fut donné aux choraleux d'assister à ce que peut être pour la Sicile et Palerme tout particulièrement, la fête, communément appelée « FESTINO » qui est celle de Sainte ROSALIE, Patronne de la Ville.

Un extraordinaire mouvement de foule, d'autos, d'autobus, pullman, allait de plus en plus en augmentant.

Aux « Quattro Canti », qui fut une fois le centre de Palerme, la foule était plus dense car à cet endroit devait s'effectuer le premier relai d'une course par équipes de quatre coureurs différents représentant chacun un quartier de la ville, lesquels devaient, en se relayant avec leurs co-équipiers tous les 600 mètres, par-

ter le flambeau depuis la Cathédrale jusqu'au port pour accéder sur la « Caraque » de Ste Rosalie et y allumer une lampe. C'est en effet un grand honneur pour le quartier dont le coureur réussit à arriver premier à bord. C'est donc au premier relai, à vingt mètres de l'hôtel, qu'il nous fut donné d'assister.

Toutes les grandes artères dont les guirlandes illuminées s'étendaient à perte de vue, offraient un spectacle féerique. Des milliers et des milliers de personnes venant de toutes les directions convergèrent vers le port.

Les arbres de l'Esplanade du « Foro Italico » comportaient eux aussi de multiples motifs d'éclairage fort intéressants.

Précédé d'une musique officielle, S. E. le Cardinal RUFFINI, Archevêque de Palerme, accompagné de nombreuses personnalités officielles, monta à bord de la grande « Caraque » que dominait, au lieu et place du mât central, une immense statue de Sainte Rosalie.

Dans un discours d'une haute portée morale, unissant tous les Palermitains, quelque fût leur parti, le Cardinal fit le panégyrique de la sainte en les exhortant à se pénétrer de ses vertus et des miracles accomplis pour tous.

Il termina en déclarant ouvert le « Festino » et en donnant sa bénédiction à quelques deux cent cinquante mille auditeurs.

Le lendemain dimanche fut une journée de grosse activité pour la Chorale.

A 8 h. 50, départ de l'hôtel pour traverser la place et se rendre au « Palazzo delle Aquile ». Petite halte sur la place « Pretoria » dite aussi « Piazza della vergogna » (honte) ; puis nous pénétrons dans le Palazzo delle Aquile et accédons au premier étage.

Dans la salle « delle Lapide » a été dressé un autel. Ce fut de l'une des fenêtres de cette salle que le 30 Mai 1860, Garibaldi, dans une heure difficile, harangua la foule palermitaine pour l'informer de son refus opposé aux Bourbons pour les conditions humiliantes de l'armistice proposé par ceux-ci. Il en reçut une approbation délirante nous dit-on.

Nous nous préparons à exécuter les chants religieux de l'office qui va être célébré par S.E. le Cardinal RUFFINI.

Assistent à la cérémonie de nombreuses personnalités civiles et militaires parmi lesquelles figurent le Président de la Région Sicilienne avec tous les Assesseurs du Gouvernement, le Préfet, le Maire, etc...

Il nous est donné d'écouter une seconde fois, la chaude voix du Cardinal.

Après avoir remercié la Chorale de sa participation aux fêtes célébrées en l'honneur de la Sainte, il fit le panégyrique de celle-ci.

A la fin de la cérémonie, passant au milieu des fidèles, il eut un mot aimable pour chacun et, au milieu de l'émotion de tous, donna avec ses encouragements une bénédiction spéciale à l'épouse de notre Président si chère à la Chorale. Le Cardinal l'assura que de nombreuses fois sa bénédiction avait eu des résultats heureux sur de nombreux malades.

Après quelques instants de repos dans les salons de l'hôtel, départ pour la Cathédrale, qui se trouve à quatre cents mètres de là, pour y chanter la messe populaire de midi.

De nombreux fidèles garnissent la nef centrale. Dans le chœur se trouvent déjà de nombreux Membres du clergé qui psalmodient. Nous prenons place derrière l'harmonium qui commande les grandes orgues.

Ce sera l'Evêque de Palerme qui officiera.

Mieux dirigée qu'à la répétition du vendredi, la Chorale exécutera avec assez de brio le Kyrie et le Gloria. Elle participera au plein chant du Credo comme aussi aux répons de l'officiant. Le Sanctus, l'Agnus et l'Ave Verum sont tout aussi bien rendus.

Après la messe l'Evêque s'est plu à féliciter notre Groupement pour le concours prêté à la cérémonie.

Satisfaits de cette bonne réussite, les choraleux retournèrent à l'hôtel où, l'heure aidant, chacun fit montre d'un excellent appétit qu'aiguïsait un non moins excellent menu.

A la fin du repas qui se termina au-delà de 15 h., communication fut faite aux sociétaires d'avoir à se trouver à 17 h. sur la Piazza Pretoria où des pullmann les conduiraient à Mondello, au Club privé du Comité organisateur « Palace Hôtel de Mondello », aux fins d'y être reçus et entendus dans l'exécution de quelques chœurs.

Très bien accueillis, nous eûmes le loisir d'admirer la somptuosité du Palace et de jouir pendant une bonne heure du calme reposant d'un jardin soigneusement entretenu et au milieu duquel se donnent les concerts du Club. Nous y exécutâmes plusieurs morceaux écoutés avec grande attention par un certain nombre de Membres du Club au courant de l'invitation que l'on nous avait faite.

Ce fut à la nuit tombée que nous reprîmes le chemin du retour pour nous mettre à table vers 21 h.

L'on nous annonça alors que le projet de concert à Trapani avait été solutionné et mis au point. Il aurait lieu le lendemain lundi. Départ fixé à 8 h. pour permettre d'effectuer le long trajet de 130 kilomètres environ.

Le restaurant avait préparé, pour le repas de midi, un abondant panier pour chacun des participants.

Bel entrain à bord des deux pullmann. Il nous est donné, dès les premiers kilomètres d'admirer la fameuse « Conca d'Oro » que nous longerons sur quelques vingt kilomètres en traversant de nombreux petits villages au cachet typiquement sicilien, où, la rue principale, fort étroite, est bordée de chaque côté par des maisons toutes aussi propres que coquettes.

Au cours d'une brève, trop brève halte à Monreale qui se trouve à 7 kilomètres de Palerme, il nous est donné de visiter la fameuse Cathédrale sous la conduite éclairée du Professeur FALZONE. L'aspect extérieur très sobre de celle-ci oppose un contraste frappant avec les richesses d'art que l'on découvre à l'intérieur.

L'on hésite presque à marcher sur le pavement composé de marbres sélectionnés. Les soubassements et les travées des voûtes sont riches de matières d'or.

De magnifiques peintures recouvrent les parois et les trois voûtes supérieures d'un développement de quelques 100 x 40 mètres. Celle centrale, plus haute que les autres, représente l'ancien testament et la vie de N.S. Jésus-Christ sur terre.

La paroi de droite de la voûte centrale reproduit les scènes de la création du monde, des anges, du firmament, des astres, des animaux, de l'homme ainsi que la séparation de la terre et de la mer, le repos du Seigneur après le septième jour et le paradis terrestre avec Adam.

Celle de gauche, les scènes du paradis terrestre d'Adam et Eve, la tentation, le péché, chassés du paradis, Caïn et Abel, le déluge, etc...

D'autres figurations du nouveau testament ayant trait à la vie des Apôtres recouvrent différentes parois alors que le frontispice figure la science de Dieu entouré des Archanges Michel et Gabriel.

Que dire de la splendeur des autres tableaux reproduits sur les parois des voûtes latérales : l'Arche de Noë, la condamnation de Sodôme, la vie d'Abraham, Isaac, Jacob, Rebecca, l'Annonciation, la Nativité et la vie de N.S. Jésus-Christ ; ses miracles, sa passion et sa mort ; la vie de St Pierre et St Paul.

L'on nous a dit que le nombre de grands tableaux était de 150 environ couvrant avec tous les autres quelques 5 à 6.000 mètres carrés de parois.

Dans l'abside, une monumentale peinture du Christ bénissant le monde de la main droite et tenant l'évangile de la gauche.

L'Empereur Guillaume II qui fut à l'origine de la construction de cette cathédrale en 1172 est figuré en prières aux pieds de la Vierge.

Des différents autels, nous citerons l'autel majeur supporté par sept marches en argent et bronze doré ; celui de St Louis, roi de France qui avait été enseveli à cet endroit après sa mort, mais dont seules les viscères demeurent encore dans cette Cathédrale, le reste de la dépouille ayant été remis à la France pour y recevoir sépulture dans l'Abbaye de St Denis.

Nous ne pouvons visiter et par autorisation spéciale qu'une des trois fort belles chapelles qui complètent avec le baptistère cet ensemble de merveilles de l'art.

Domage que le temps relativement bref dont nous disposions ne nous ait permis de nous attarder plus longtemps dans la contemplation des trésors de ce temple, comme aussi du cloître qui lui est mitoyen et que nous ne pûmes visiter le temps faisant défaut.

Nous nous félicitons d'avoir pu profiter, en le suivant pas à pas, de l'érudition de notre aimable cicerone, le Professeur FALZONE qui nous permit ainsi d'assimiler le maximum de l'histoire présentée ainsi à nos yeux.

Nous repartons. Il est déjà 10 h. et nous sommes en retard d'autant plus qu'il ne nous sera pas possible de rouler à grande vitesse car la route foisonne de tourniquets.

Une brève halte à Alcamo pour permettre à chacun de se soulager et de... manger des cerises et des poires, ma foi fort délicieuses, et nous voilà repartis à allure plus accélérée.

Nous pénétrons dans Trapani à 11 h. 40 juste le temps de permettre avant la fermeture des banques, à quelques camarades de réaliser l'échange de leur chèque de voyage non encore effectué. Pendant ce temps les cars font un tour en ville qui se termine vers le front de mer où les choraleux trouvent une bonne occasion de se procurer à très bon compte de la boutargue du pays.

Midi vingt, nouveau départ vers Erice.

L'ascension, en suivant les lacets sans fin de l'ex « Monte San Giuliano », nous permet d'admirer le panorama de Trapani, son port, ses environs immédiats.

Nous atteignons le village de Erice, situé à 750 mètres au-dessus du niveau de la mer et érigé en commune avec ses 700 habitants.

Nous sommes sur la place où aboutit le funiculaire et l'on nous indique le chemin à suivre pour arriver à une pinède où se trouve un établissement de restauration. Tout près de là une fontaine débite une eau limpide et fraîche.

Chacun de nous, muni de son panier, cherche la meilleure place pour déjeuner sur l'herbe.

L'heure avancée et le grand air ont aiguisé les appétits. La gaieté règne de partout.

Vers 16 h. nous nous dirigeons vers le cottage où s'est déroulé en Juin le Congrès de la Méditerranée.

Que dire de ce site sinon qu'il donne l'impression d'une situation exceptionnelle où l'on jouit d'un air vivifiant et d'un calme reposant. Propriété de l'« Azienda Autonoma di Soggiorno » que préside le Prof. ADRAGNA en collaboration avec le Prof. GIURLANDO et le Comm. di CAPRIZZI, ce dernier, Consul de Monaco.

Nous déposons nos valises dans deux ou trois pavillons mis à notre disposition et profitant de plus d'une heure de répit avant le rendez-vous fixé pour le concert, chacun s'égayé dans Erice pour y visiter les vestiges. Il nous est donné d'arriver au temple de Vénus de grande renommée par les pratiques qui s'y déroulaient depuis les temps anciens et qui fut l'objet d'occupation de diverses puissances. Il est réduit aujourd'hui à une vaste terrasse couverte de vestiges de pierres de toutes sortes qu'entourent de grandes murailles comportant toujours des ouvertures par lesquelles on aperçoit, non sans une certaine impression, le fond de la vallée jusqu'où arrivaient après y avoir été précipités, les corps des visiteurs du temple condamnés à être supprimés. De ces hauteurs la vue embrasse une immense étendue de plaine.

A l'heure prévue et en tenue, nous nous dirigeons vers la place principale du village. Les autorités et la population heureuse de la diversion faite à la monotonie de leurs distractions coutumières, nous accueillent avec beaucoup de sympathie. Une estrade avait été préparée avec hauts-parleurs et micro.

Comme à Piazza Ungheria et à Mondello, notre speaker, annonçant le morceau qui allait être exécuté, en donnait une analyse succincte.

Les applaudissements ne nous furent pas ménagés, surtout à l'exécution de la Marseillaise, des Hymnes Tunisien et Italien, comme aussi des chœurs en langue italienne, mieux compris, de « Sicilia » et des « Esclaves Juifs ».

Après le concert, trop tôt terminé pour les habitants du lieu, M. le Maire nous offrit un vermouth d'honneur et fit procéder à la distribution de souvenirs du village (cartes, brochures, etc...).

Retournant au cottage, la plupart d'entre nous se remettent en tenue de ville et rangent leurs affaires dans les valises pendant que le couvert est dressé sur la grande terrasse de l'Etablissement.

C'est au milieu d'une atmosphère de grande cordialité que chacun fait honneur à un repas excellent de par sa composition et sa préparation.

Le Président ADRAGNA eut des mots aimables pour la Chorale et la Tunisie et se félicita de l'entière réussite de l'organisation de notre venue à Erice, souhaitant que celle-ci ne soit pas la dernière.

Notre Président LADISLAS sut, dans une brève allocution, trouver les phrases qu'il convenait pour remercier le Prof. ADRAGNA et ses Collaborateurs MM. GIURLANDA et DE CAPIZZI, sans oublier le Prof. FALZONE d'avoir bien voulu inviter et permettre à la Chorale de venir jusqu'à Erice où leur accueil cordial et celui non moins sympathique de la population avaient beaucoup impressionné les sociétaires et les Membres Honoraires et c'est sur un « Honneur à Eux » que se termina cette excursion à Erice. Il était plus de minuit.

Ce fut alors le retour sur Palerme. Pendant une bonne heure encore l'on chanta pour oublier la longueur du trajet. Une halte à Alcamo fut tout ce qu'il fallait pour remettre d'aplomb certains camarades un peu gênés par ce qu'ils avaient absorbé de trop et en repartant, beaucoup s'assoupirent, laissant aux chauffeurs le soin de les ramener à Palerme. Le passage à Monreale fit se réveiller la plupart d'entre eux et c'est alors une vue de la ville de Palerme pleine de lumières qui se rapproche. Par Porta Nuova nous y pénétrons et les cars nous déposent devant l'Albergo Sole à 3 h. du matin.

Il est parfaitement inutile d'ajouter que chacun « en écrasa » jusqu'à une certaine heure de la matinée, excepté le soussigné auquel certains engagements faisaient obligation de se trouver à l'aérogare de Palerme à 8 h. pour être rendu à Tunis dans la matinée même.

C'est donc une fois encore à notre Président que j'ai eu recours pour la narration du retour à Tunis du gros de la « troupe », beaucoup de camarades devant prolonger leur séjour en Italie.

« Après déjeuner, grand branle-bas de départ dans l'Albergo Sole où nous avons été très bien hébergés et gâtés.

« Les valises s'entassèrent sur le toit du car nous transportant au port, laissant derrière nous bien des souvenirs d'une ville et d'une terre qui nous fut si hospitalière par les amabilités reçues et les chaudes réceptions officielles.

« Au débarcadère nous attendait déjà M. le Prof. FALZONE, Directeur de « Vie Mediterranee » accompagné de trois délégués du « Turismo Mediterraneo » qui furent les promoteurs, bienfaiteurs et organisateurs de ce déplacement réussi en tous points.

« Les formalités de douane furent facilitées au maximum et quand les amarres se lâchèrent, nous entonnâmes un vibrant « Honneur à Eux » en remerciements sincères à nos charmants hôtes qui, transporté par les flots, résonnait à l'unisson de nos cœurs satisfaits mais combien resserrés, de nous détacher de cette belle ville aux illuminations grandioses et inoubliables en l'honneur des fêtes de Sainte Rosalie qui furent une véritable révélation pour nous tous.

« Nous nous éloignâmes ainsi de la « Conca d'Oro » dont les effluves odorantes des vergers nous enveloppaient en suivant le remous des hélices.

« Le Commandant, après Dieu..., du beau navire, nous favorisa en nous octroyant des cabines pour ceux qui n'avaient qu'une « distinta » et nous donna accès au restaurant des classes « turismo » où nous fut servi un excellent menu qui comportait entre autre, des « spaghetti collo sbruffo de beaucoup de fromage » lesquels ne furent pas les moins appréciés. Certains de nos sociétaires l'agrémentèrent de « langoustes » dont ils s'étaient pourvus à terre, faisant ainsi quelques envieux qui en avaient l'eau à la bouche.

« Descendant du pont vers minuit après avoir admiré les villages éclairés de la côte sicilienne, nous lui fîmes un adieu chaleureux en entonnant « Sicilia pe tia vinni a cantar »...

« Le matin à 8 h. nous étions rendus bon port à Tunis après une excellente traversée, attendus par des journalistes et des photographes dont les articles et les photos parurent dans les journaux locaux, égrenant ainsi, n'étant pas égoïstes, les souvenirs inoubliables de ce voyage dont nous nous souviendrons longtemps encore. »

Pouvons-nous terminer ce compte-rendu trop succinct et certainement incomplet sans adresser nos sentiments de vive reconnaissance à tous ceux qui ont œuvré pour que nous participions à ces festivités ?

Et tout d'abord, à qui devons-nous ce merveilleux voyage ? A l'Agence Autonome du Tourisme pour Palerme et Monreale que préside avec tant de doigté et de clairvoyance le Dott. Raimondo GUARDIONE, mais aussi et surtout au Prof. Gaetano FALZONE que nous eûmes le plaisir et l'honneur de recevoir en notre local lors de sa venue à Tunis pour y donner des conférences sur l'avenir méditerranéen.

Ces conférences faites sous les auspices de « Vie Mediterranee » furent du reste fort réussies.

Il fut le principal artisan de la décision de notre déplacement à Palerme.

Nous le devons aussi au Comité de la Chambre de Commerce Italienne de Tunis dont nous citerons particulièrement MM. BOCCARA Giorgio, LUISADA et notre sympathique Président du Comité des Fêtes, René SOLAS.

Comment ne pas leur témoigner nos sentiments de reconnaissance ?

L'accueil chaleureux, les réceptions si pleines de cordialité, les attentions d'une délicatesse extrême, comme aussi l'hébergement plus que parfait qui nous fut réservé, nous ont touchés profondément et mérité nos remerciements.

Merci également aux Autorités et Organismes divers qui se sont efforcés de rendre notre séjour agréable, et merci surtout à l'Azienda Autonoma pour son geste généreux de prendre à sa charge une partie de notre séjour d'hôtel.

Merci aussi à la Presse Sicilienne pour les articles flatteurs sur la Chorale et nous nous garderons de ne pas oublier notre Commissaire Général, le Dott. Elia BOCCARA qui se dépensa et se dévoua sans arrêt en assurant la liaison avec les organismes de Palerme et aussi les émissions des différents micros.

Aussi un merci aux dames de nos sociétaires qui, par leur participation au déplacement, rehaussèrent l'éclat de notre chère Société en lui permettant de continuer à maintenir la tradition bien établie d'une grande et belle famille.

Nous aurons garde de ne pas adresser un grand merci à notre bon Camarade PUVREL Léon, Trésorier Général, défenseur hautement qualifié des deniers de notre Groupement, pour la tâche ingrate et compliquée qui lui fut dévolue et dont il s'acquitta avec sa maestria habituelle, grâce à une grande expérience acquise au cours des nombreux déplacements de la Chorale.

Enfin, un bravo à notre Chef, le Maestro GRAFFEO, pour sa bonne direction qui lui a permis de réaliser, pour sa première sortie avec notre Société, un si beau succès. Il est vrai qu'il se trouvait dans son « fief » et cela suffisait pour servir de stimulant pour grandir et décupler les capacités et les résultats.

Je crois, mes chers Camarades, que vous serez d'accord avec moi, pour que je ne vous adresse pas de compliments bien que vous ayez été pour une grande part les artisans des beaux résultats de ce voyage, car je sais que les uns et les autres vous vous considérez largement payés par la satisfaction du succès obtenu et des agréables journées vécues au milieu de la franche et cordiale camaraderie qui a régné entre vous tous, apanage du reste de toujours de la Chorale...

J'ajouterais toutefois vos regrets pour les Camarades qui n'ont pas pu y participer pour des raisons majeures et je terminerai par le merci de la fin que nous dédions à notre toujours cher et sympathique Président pour sa participation à tous les soucis du début (voir passe-ports) et de la fin, comme aussi à tous

les honneurs décernés à notre Société, à sa faconde en laïus toujours bien tournés (lorsqu'ils étaient ronds) et aussi à sa verve et ses sentiments hautement affirmés de sa bonne camaraderie envers nous tous.

Avant de clore cette relation je tiens à m'excuser pour les omissions possibles et les imperfections qu'elle peut contenir.

J'ai simplement essayé de résumer les impressions de tous et souhaite que ces lignes demeurent un souvenir pour chacun des participants à ce voyage de Palerme ainsi qu'à ceux qui, de près ou de loin, ont œuvré pour sa parfaite réussite.

Vive le Président... Vive la Chorale et... à la prochaine.

Tunis, le 25 Septembre 1958.

Edouard SCARAMUZZA,
Secrétaire-Général Adjoint.



La chorale exécutant un chœur sur la place de Erice le 14-7-58



foto Elia Bocca

Ricordandoti con
simpatia insieme
tanti auguri per
l'anno nuovo

Giorgio Boccare
Elisa Boccare